

**COMPTE RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
MERCREDI 28 MARS 2018
A 19 heures**

SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit mars à 19 h 00

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ASTIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, au nombre de vingt-deux sous la présidence de Mme Elisabeth MARTY, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 22/03/2018

Conseillers en exercice : 29 – présents : 22 – votants : 26

PRESENTS : Mme MARTY Elisabeth – M. LEGER Bernard- Mme ANDRIEUX Gaële- M. DEPIS Alain – Mme HIVERT Martine – M. VILAIN Johnny – Mme ROUSSEAUX Catherine - M. PONS Frank – Mme RONDREUX Monique- M. LAFORET Louis Marie - M. BASTIER Dominique -M. MARTIN Jean-Bernard - Mme GUILLON-COTTARD Céline – M. TEILLET Daniel - Mme DEPIS Séverine -M. BUGEAUD Alain –Mme BOISSEL Claudine – M. BENOIST Daniel - M. QUEILLE Michel- Mme LAGORCE Joëlle – Mme REBIERE Corine - Mme SIMON Paulette

Votes par procuration :

Mme BOISGIBAUT Viviane donne procuration à Mme ROUSSEAUX Catherine

Mme DAVID Emilie donne procuration à M. LEGER Bernard

Mme DESCHAMPS Nathalie donne procuration à Mme Martine HIVERT

M. MARTIN Patrice donne procuration à M. PONS Frank

Absents excusés :

M. David DE SOUSA – M. Laurent FABRY – M. FELIS Nicolas (arrive à 19h30)

Lesquels forment la majorité des membres en exercice

Mme ROUSSEAUX Catherine est nommée secrétaire de séance.

**Approbation du procès-verbal de la séance précédente
Séance du 22 janvier 2018**

Le quorum étant atteint, le procès-verbal est voté à l'unanimité.

Pour information :

Décisions prises relatives aux délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal en vertu de l'article L 2122.22 du CGCT :

- **Arrêté portant nomination d'un régisseur titulaire et d'un mandataire suppléant pour la régie de recettes de location de salles**

- **Arrêté modifiant le tarif des spectacles « galas de fin d'année de l'école de danse municipale »**

D Benoist demande quel était le cout précédent

I - FINANCES, FISCALITE, ECONOMIE ET EMPLOI
--

1.1 – Demande de subvention au titre du LEADER :

Un dossier est déposé au LEADER suite aux achats de matériels de sonorisation et lumière du centre culturel pour un montant de dépenses de 115.050 €. Une aide maximum de 25.000 € peut être allouée par les fonds du LEADER. Un dossier de subvention a aussi été soumis auprès de la Région à hauteur de 20%.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 26

1.2 – Demande de subvention au Conseil Départemental – Projet de la maison de santé pluridisciplinaire :

Avant de déposer le dossier de consultation aux entreprises, un dossier de demande d'aide financière doit être déposé auprès du département.

Le coût estimatif est de 1.103.264 € (issu de l'étude conduite par l'Agence Technique Départementale). Une subvention à hauteur de 25% peut être sollicitée soit 275.816 €.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstentions : 7

Pour : 19

1.3 - Débat d'orientations budgétaires 2018 :

Il est obligatoire de tenir un débat des orientations budgétaires dans les deux mois qui précèdent le vote du budget. Le rapport ne fait pas l'objet d'un vote, toutefois une délibération doit être prise au regard de la loi NOTRe.

Ce rapport reprend la situation nationale, la situation financière de la commune, un extrait de la fiche financière de l'inspecteur des finances publiques et les projets d'investissement de l'année 2018.

Nicolas FELIS arrive à 19h40.

2.1 - Choix de l'entreprise pour l'installation de systèmes de vidéo protection :

Après une consultation déclarée sans suite, une consultation a été lancée le 7 décembre 2017 pour l'acquisition et l'installation d'un système de vidéo protection sur la commune. Trois entreprises ont déposé un dossier.

La commission Services Techniques s'est réunie le 5 janvier 2018 pour ouvrir les plis et le 16 février 2018 pour analyser les trois offres ; elle a émis un avis favorable pour la société TV COM.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstentions : 7

Pour : 20

2.2- Avenant au marché de désenfumage du centre culturel La Fabrique :

Le marché de mise aux normes du désenfumage du centre culturel a fait l'objet de deux lots :

- **Lot 1** : Plâtrerie désenfumage (délibération du 20/10/2017) pour un montant de 58.712,93 € HT soit 70.455,51 € TTC.

- **Lot 2** : Système de sécurité incendie (délibération du 16/12/2017) pour un montant de 46.059,33 € HT soit 55.271,20 € TTC.

Au cours des travaux, il est apparu des travaux supplémentaires qui ne pouvaient être dissociés ou reportés :

Pour le lot 1, un doublage de caisson doit être réalisé pour un montant de 1.215,50 € HT soit 1.458,60 € TTC ce qui porte le marché à 59.928,43 € HT soit 71.914,11 € TTC (+ 2,07%).

Pour le lot 2, il faut prévoir l'asservissement des portes de la cage d'escalier et modifier les clapets coupe-feu (prévoir la motorisation) pour un montant total de 7.214,29 € HT soit 8.657,15 € TTC. Cet avenant porte le montant du lot à 65.927,22 € HT soit 79.112,66 € TTC (+ 15,66%).

Le conseil municipal doit se prononcer sur ces deux avenants.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 27

2.3- Projet d'ombrières solaires aux Courroies :

La société REDEN Solar, située à Roquefort (Lot et Garonne) est une entreprise spécialisée dans le domaine solaire détient plus de 450 sites construits.

Pour permettre la réhabilitation de l'ancienne déchèterie, une étude a été menée pour installer des ombrières photovoltaïques ; ce projet s'inscrivant dans le cadre des appels d'offres de la CRE (Commission de régulation de l'énergie). Sur cette zone de pratiquement 2 Ha, un parking de 438 places peut être aménagé.

La société prend en charge la totalité des travaux et verse en sus un loyer annuel de 4.657 €. S'ajoutent à cette somme les retombées fiscales telles que l'IFER, la CVAE et la CFE. Un bail emphytéotique doit être mis en place pour une durée de 30 ans et pour fixer les engagements.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 27

2.4 - Achat de terrain au lieu dit « Les Courroies »

Pour mener à bien le projet d'aménagement d'un parking avec ombrières solaires et pour régulariser la situation qui existait durant le fonctionnement de la déchèterie, il est nécessaire d'acheter les deux parcelles BT188 (864m²) et BT 189 (2.020 m²). Ces terrains appartiennent en effet à un propriétaire privé malgré la présence des remblais de la déchèterie. Le prix proposé est de 1.000 €.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 27

2.5- Demande de programmation au SDE 24 – Aménagement parking gare et abords :

La CCIVS lance le projet d'aménagement du parking et des abords de la gare de Saint-Astier. La commune ayant la compétence Eclairage Public, il lui appartient de demander au SDE 24 l'engagement des études techniques concernant ce projet.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 27

2.6 - Choix du maître d'œuvre pour la réhabilitation d'un local en maison de santé pluridisciplinaire et/ou centre de soins :

Une consultation correspondante a été lancée le 22 décembre 2017. Huit candidatures ont été reçues avant la limite fixée au 19 janvier 2018. La commission d'appel d'offres, réunie le 1^{er} février 2018, a retenu trois candidats admis à présenter une offre avant le 9 mars 2018. La commission s'est réunie à nouveau le 20 mars 2018 pour ouvrir les plis correspondants aux offres et le 22 mars 2018 pour analyser les offres et émettre un avis sur le choix d'un maître d'oeuvre.

La commission d'appel d'offre a émis un avis favorable pour l'offre de la société MARTY Architecture

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstentions : 7

Pour : 20

2.7- Marché du village associatif :

Le lot 2 (construction maritime ou construction équivalente) a été publié à nouveau le 29 janvier 2018. La commission services techniques s'est réunie en date du 2 mars 2018 pour ouvrir les deux plis reçus.

Compte tenu qu'aucune offre propose une construction modulaire (la première offre est une construction métallique et la deuxième une construction en ossature bois), il est proposé de déclarer LA PROCÉDURE INFRUCTUEUSE en application de l'article 98 du décret 2016-360 du 25/03/2016, en raison de l'inadaptation des offres.

En application des articles 25-II-6° et 30-1-2° du décret 2016-360 du 25/03/2016 la municipalité peut lancer une procédure de marché négocié sans publicité ni mise en concurrence, afin de recueillir des offres conformes d'entreprises spécialisées en constructions modulaires qu'elles soient maritimes ou conventionnelles.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstentions : 7

Pour : 20

III - AFFAIRES CULTURELLES

3.1 - Désignation d'un délégué à la Fédération Française de Danse :

Il est nécessaire de désigner un délégué pour représenter la commune de Saint-Astier lors des assemblées générales de la Fédération Française de Danse compte tenu de l'affiliation de la commune à cette fédération.

Madame le Maire propose Johnny VILAIN.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstentions : 7

Pour : 20

3.2 - Jumelage avec Annone Veneto :

Le jumelage est la rencontre entre deux communes qui s'associent officiellement pour partager des expériences et des initiatives.

Pour officialiser les liens avec la commune d'Annone Veneto, il est souhaitable de signer une convention de jumelage entre les deux collectivités.

La ville délègue alors son action internationale à une association, un comité de jumelage a été créé. Il est donc nécessaire d'approuver la convention correspondante.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 27

III- QUESTIONS DIVERSES A LA DEMANDE DU GROUPE DE L'OPPOSITION

- **Plan de circulation :**

L'expérimentation de votre nouveau plan de circulation est fortement contesté et incompris (cf : pétition, courrier, réaction sur les réseaux sociaux, réunion des commerçants et riverains...)

- Pourquoi un tel plan de circulation alors qu'il n'y avait pas de problème majeur jusqu'à présent ?
- Quel est le calendrier précis de votre expérimentation ?

- **Panneautage :**

Quand comptez-vous agir face aux problématiques constatées dans ce domaine ?

- Panneaux routiers mal placés ce qui induit notamment le non-respect régulier de sens interdit.
- Panneaux de signalisation
 - Multitude de panneaux (nouveaux panneaux de l'AASE....)
 - Demande de panneaux par l'association des commerçants non satisfaite ?

- **Déménagement de l'AASE :**

L'AASE devait acquérir un terrain de la commune qui jouxtait ses anciens locaux (CM du 31/07/2017). Cette vente a-t-elle finalement été faite ?

- **Fête de la Musique 2018 :**

- Pourquoi ne pas avoir accepté, la proposition de l'équipe du comité des fêtes qui était d'associer l'association Fet Astier à la fête de la musique 2018 ?
- Le comité des fêtes est-il finalement une association indépendante ou un service municipal ?
- Fête de la musique 2018, par qui et quand ?

La séance est achevée à 21h 45.